



## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2014

### COMPTE RENDU

Le Vingt Trois décembre Deux Mille Quatorze à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bruno NOURY, Maire

**PRESENTS** : Bruno NOURY, Sylvie GROC, Michel CHARUAU, Guy BEZILLE, Pierre MECHIN, Anne Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD, Henri ARQUILLIERE, Michel BRUNEAU, Jean-François LEGEAY, Alice MARTIN, Brigitte JARNY, Emmanuel MAILLARD (départ à 21h15), Louis DUPONT, Carole CHARUAU, Isabelle CADOU, Béatrice CADOU, Isabelle VIAUD, Sébastien CHAUVET et Fabien RICOLLEAU

**PROCURATIONS** : Mireille BOUTET, François Xavier DUBOIS et Yannick CHARUAU, Emmanuel MAILLARD (à partir de 21h15) qui ont donné respectivement procuration à Sylvie GROC, Fabien RICOLLEAU, Sébastien CHAUVET et Béatrice CADOU (à partir de 21h15)

**ABSENTS** : Sandrine TARAUD, Bénédicte DUPONT et Ludovic ORSONNEAU

**SECRETAIRE** : Fabien RICOLLEAU

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Fabien RICOLLEAU à l'unanimité des suffrages, est désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

#### 01-PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR) – CONTOURNEMENT DE PORT-JOINVILLE

##### Rapporteur Patrice BERNARD

La commune envisage de réaliser des travaux nécessaires à la viabilisation définitive du Contournement de Port-Joinville.

Afin de fluidifier le trafic routier du Port, de faciliter la desserte routière de nombreux services (notamment l'hélistation et l'hôpital) et de sécuriser l'accès de certains riverains, il est envisagé créer une voie de contournement de Port Joinville (tronçon d'étalant entre la rue du Nord et la rue des Eaux.

Afin d'amortir ce projet conséquent, la commune propose l'élaboration d'une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR). La commune de l'Île d'Yeu avance les frais des travaux de réseaux et voirie et demande une participation pour les propriétaires des terrains riverains situés dans un rayon entre 0 et 60 m de l'emprise de la future voie.

Cette participation exclue les frais liés à la voirie. Par conséquent les parcelles bâties sont exclues, les parcelles vierges qui seront desservies (en accès et réseaux) par une autre voie sont également exclues.

Le paiement de la PVR se fait uniquement à partir d'une autorisation d'urbanisme.

L'exposé explique le dossier de Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) annexé à la présente délibération. Celui-ci est réalisé sous maîtrise d'œuvre de la société GEOUEST Susset et Associés – Géomètres-Experts à l'Île d'Yeu.

S'agissant d'un secteur partiellement desservi, l'extension des réseaux sera réalisée à l'aide de cette Participation pour Voirie et Réseau (PVR). Un dossier technique est annexé.

Afin de répondre à d'éventuels demandes de particuliers sur les terrains riverains, les travaux de voirie et réseaux doivent être entrepris. Ils comprennent :

- Assainissement eaux pluviales (ouvrage de régulation, grilles avaloirs...);
- Assainissement eaux usées (réseau) et poste de refoulement ;
- Réseau d'eau potable avec protection incendie ;
- Réseau d'électricité et génie civil téléphone ;
- Extension du réseau éclairage public et pose des mâts d'éclairage ;
- Effacement des réseaux électricité situés sur l'emprise du projet
- Procédures foncières (dossiers de gestion, ...);
- Etudes comprenant la topographie, le bornage, le dossier PVR, la maîtrise d'œuvre et les études environnementales

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L332-6-1, L332-11-1 et L332-11-2 ;

**Vu** la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003 ;

**Vu** le projet communal de réaliser la desserte de la totalité du Contournement via la procédure de Participation pour Voirie et Réseaux (PVR),

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

**VOTANTS : 24 Abstentions : 2** : Béatrice CADOU et Emmanuel MAILLARD

**Contres 5** : Isabelle VIAUD, Fabien RICOLLEAU, François Xavier DUBOIS, Sébastien CHAUVET et Yannick CHARUAU **Pour : 17**

◆ **DECIDE** de l'instauration d'une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur la zone du futur contournement de Port Joinville entre la rue du Nord et la rue des Eaux comme indiqué dans le dossier annexé à la présente délibération,

◆ **DECIDE** d'engager la réalisation des travaux liés aux réseaux et autres (ci-dessus) énoncés et tels que décrits dans le dossier annexé à la présente délibération, pour un coût total estimé à 885 206 € TTC, et confie le soin à Monsieur Le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence,

◆ **FIXE** à 83 % la part du coût total TTC de la PVR (885 206 € TTC), mis à la charge des propriétaires fonciers énoncés dans le dossier annexé à la présente délibération, soit **29.81 € par m<sup>2</sup>**,

◆ **DECIDE** que les montants de participation dus seront actualisés en fonction de l'indice du BTP. Cette actualisation s'applique, lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L332-11-2 du Code de l'Urbanisme,

A savoir : Dernier indice connu TP01 : 701 (Août 2014), le prix est ferme et non révisable jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2015, au-delà de cette date, le prix sera actualisé en fonction de la valeur du dernier indice TP01 connu suivant la formule :

Prix unitaire x dernier indice du TP01 connu

Indice du TP01 de référence

◆ **SOLLICITE** une convention avec le SyDEV et Vendée Eau pour les travaux concernés dans ce cadre,

◆ **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures pour ladite réalisation, pour payer et signer les documents afférents, dont les conventions nécessaires.

*La séance est levée à 21H25*



Le secrétaire de séance

20 décembre 2014